

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 novembre 2006
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël

**à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 14 novembre 2006, adressée
à la Présidente de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de novembre 2006, et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander, conformément au paragraphe 8 de la résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004, la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, de sorte que celle-ci puisse examiner la question des mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, et en particulier se pencher sur la question des attaques israéliennes contre la bande de Gaza, notamment les assassinats de civils palestiniens commis à Beit Hanoun le 8 novembre 2006.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États arabes
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

